



L'ÉVÉNEMENT

Affaire Benalla : le Sénat pointe les failles de l'Élysée

Les parlementaires ont présenté leur rapport mercredi sur les dysfonctionnements de la sécurité autour du président de la République. Ils confient leurs conclusions à la justice.

EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr
ET PAULE GONZALÈS pgonzales@lefigaro.fr

DES « DYSFONCTIONNEMENTS majeurs ». Les constats de la commission des lois du Sénat sur l'affaire Benalla sont accablants pour l'Élysée. Certains sénateurs avaient d'ailleurs bien conscience de l'impact de ces critiques, qui risquaient d'être interprétées comme une déclaration de guerre par la présidence de la République.

Mais pour la commission des lois, qui avait choisi la publicité de ses débats, au cours desquels des personnes auditionnées auraient menti face caméra, il était impératif de déclencher la procédure qui permet de saisir le procureur de la République de Paris pour faux témoignage. Très vite, le bureau du Sénat sera saisi au titre de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre de 1958 sur le fonctionnement des commissions parlementaires.

Permis de port d'arme irrégulier, port

d'une arme en présence du président de la République, non-respect des règles de déontologie sur les conflits d'intérêts, maintien en possession d'un téléphone crypté et de passeports diplomatiques, absence d'instructions données à la police de l'air et des frontières, sanctions insuffisantes, justice tenue à l'écart... « Cela fait tout de même beaucoup », a insisté Philippe Bas, après avoir expliqué que la commission d'enquête parlementaire, placée sous sa présidence depuis sept mois, avait « réuni suffisamment d'éléments pour estimer que la sécurité du président de la République a été affectée » et identifier « de nombreuses erreurs ou anomalies et défaillances ».

Le sénateur LR de la Manche, ex-secrétaire général de l'Élysée, a enfoncé le clou en lâchant, au sujet du fonctionnement de l'État : « Les faits constatés le 1^{er} mai (origine de l'affaire Benalla place



de la Contrescarpe à Paris, NDLR) *apparaissent maintenant comme la partie émergée d'un iceberg... Les informations qui se sont accumulées ensuite sont sans doute plus graves encore que les événements survenus en marge de la Fête du travail.* » En ligne de mire, l'affaire des passeports diplomatiques et celle des contrats russes de sécurité privée qui font actuellement l'objet d'une enquête du parquet national financier (PNF).

« Nous avons réuni suffisamment d'éléments pour estimer que la sécurité du président de la République a été affectée »

PHILIPPE BAS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE BENALLA

Philippe Bas et ses deux rapporteurs, Muriel Jourda, sénatrice LR du Morbihan, et Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, ont déroulé les conclusions de leur enquête avec une précision d'horloger. Aux résultats des auditions, ils ont ajouté des annexes, expliqué avoir récolté plus de 500 documents et surtout justifié les raisons pour lesquelles, « *en prenant leurs responsabilités* », ils souhaitent que la justice soit saisie. Tout est précisé dans l'annexe 3 du rapport. Elle contient la lettre adressée à Gérard Larcher, président du Sénat, en vue d'une saisine du procureur de la République par le bureau de la Haute Assemblée. Le courrier est aussi salé que le rapport.

Les trois sénateurs commencent par y rappeler les conséquences pénales d'un « *témoignage mensonger* » (cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende) avant de se dire « *conduits à considérer* » que les déclarations faites sous serment, devant leur commission, par deux anciens collaborateurs de l'Élysée, Alexandre Benalla

et Vincent Crase, « *constituent des faux témoignages* ». Les deux hommes ont été placés en détention provisoire mardi soir pour violation de leur contrôle judiciaire.

Les sujets de ces délits sont d'ailleurs précisés : M. Benalla aurait notamment menti sur la réalité de sa mission à l'Élysée, sur l'utilisation de passeports diplomatiques et sur son implication dans la négociation d'un contrat de sécurité privée pour le compte d'un oligarque russe. Mais, selon la commission, le poids de la charge ne se limite pas au duo Benalla-Crase puisque, au-delà des mensonges proférés sous serment, il y a eu également « *un certain nombre d'omissions, d'incohérences et de contradictions* ». Le rapport dresse la liste de ces anomalies qui concernent d'autres « *collaborateurs du président de la République* », dont les noms sont évoqués dans le courrier adressé à Larcher. On retrouve ainsi Patrick Strzoda, directeur de cabinet du chef de l'État, Alexis Kohler, secrétaire général de la présidence, et le général Lionel Lavergne, patron du groupe de sécurité du président de la République (GSPR). Selon la commission d'enquête, ces trois collaborateurs « *ont retenu une part significative de la vérité... notamment sur le périmètre de la mission de sécurité exercée par M. Alexandre Benalla* ». Formule diplomatique pour pointer une couverture concertée de la réalité de ses activités à l'Élysée.

De manière habile, les sénateurs confient ainsi à la justice le soin de déterminer les investigations nécessaires à mener. « *Nous avons le serment, mais nous n'avons pas la garde à vue* », a expliqué le président Philippe Bas, mercredi, comme une manière de rappeler que la commission d'enquête avait fait son travail de contrôle sans ciller mais dans le strict respect des institutions. Une façon aussi de souligner l'importance du pouvoir parlementaire, que l'on ne peut traiter avec légèreté. Tout autant que l'appareil d'État. ■



Alexandre Benalla lors de son audition par les juges d'instruction, mardi, au tribunal de grande instance de Paris.

GEOFFROY VAN DER HASSELT/AFP